



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE



Strasbourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ENTREPRENEURIAT DES FEMMES EN ALSACE Point sur le Plan d'actions régional (PAR)

*Stéphane Bouillon, préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin et Gil Vauquelin, directeur régional de la Caisse des Dépôts en Alsace, ont présidé ce jour, en présence des partenaires, le comité de pilotage qui a présenté le Plan d'actions régional pour développer l'entrepreneuriat des femmes en Alsace.*

En décembre 2013, l'Etat et la Caisse des Dépôts signent un Plan d'actions régional (2013-2015) en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Alsace. Il s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat des femmes signé entre l'Etat et la Caisse des Dépôts, le 6 février 2012. Il s'appuie également sur le Plan national pour développer l'entrepreneuriat des femmes, lancé en 2013, par le ministère des Affaires sociales, de la santé et des Droits des femmes.

Les chiffres montrent en effet que la création d'entreprises par les femmes plafonne depuis de nombreuses années au taux de 30 % et que seules 11 % des entreprises innovantes sont dirigées par celles-ci. A présent, l'objectif visé est que le chiffre des femmes créatrices d'entreprises soit de 40 % en 2017.

Le PAR mobilise un large partenariat : collectivités territoriales (Conseil régional, Communauté Urbaine de Strasbourg) ; chambres consulaires (CCI, CMA), institutionnels (Pôle Emploi, Maison de l'emploi, DIRECCTE, Alsace Active, Bpifrance, Universités de Strasbourg et de Haute Alsace, EDF) et de nombreuses structures d'accompagnement à la création d'entreprises.

Le PAR s'organise autour de **5 actions majeures**, structurées autour de 3 axes prioritaires, **l'information, l'accompagnement et les réseaux** :

- l'animation d'une page dédiée sur le site régional de la création d'entreprises (OCCRE),
- l'organisation de journées d'information et de sensibilisation dans les universités d'Alsace et sur les salons spécialisés,
- la création d'un module spécifique de formation destiné aux accompagnants de la création d'entreprises,
- l'accompagnement des futures créatrices par un réseau de créateurs - créatrices confirmés,
- le développement de la démarche « réseau ».

Ce comité a été l'occasion de présenter et de faire le point sur les actions menées en Alsace, et de proposer de nouvelles actions.

#### **Contacts presse :**

Groupe Caisse des Dépôts  
Myriam Mahé-Lorent - 03.88.52.45.42  
Courriel : [myriam.mahe-lorent@caissedesdepots.fr](mailto:myriam.mahe-lorent@caissedesdepots.fr)

Viviane CHEVALLIER  
CABINET DU PREFET  
Responsable du Pôle de la communication interministérielle  
Tél. : 03 88 21 68 77 - 06 73 85 16 45  
[viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr](mailto:viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr)